

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.36 Délibération pour dénonciation de nos contrats d'assurance en fin d'année 2010 et changement d'assureur.doc

**L'an deux mille dix et le quatre mai,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 27 avril 2010
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL ; Guy BATTAGLINI ; Franck DENOLLY
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS ; Annick MOURARET ; Sylviane MONNOT.
Absent excusé : Pierre GUILLET.
Absent: Eric CLO.
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
*Pouvoir de Pierre GUILLET à Michel CROS.***

Monsieur le Maire explique que dans le souci d'améliorer la gestion communale et plus particulièrement de réduire les charges de fonctionnement de la commune, il a sollicité la SMACL assurances associée à la banque CREDIT AGRICOLE, par l'intermédiaire de cette dernière.

Cette société d'assurances propose à la commune de reprendre l'ensemble de ses polices actuellement contractées auprès de la société d'assurances GROUPAMA et, à couverture et condition a minima identiques, propose à la commune une cotisation globale de 3974,91€ TTC contre 5284,85€ TTC pour Groupama.

Compte tenu du montant de cette offre, inférieure de près de 25% à celle de GROUPAMA pour une couverture et conditions a minima identiques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer notre contrat actuel en fin d'année 2010, pour un contrat auprès de la SMACL/crédit Agricole à compter du 1^{er} janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- ♦ **Retient la proposition de Monsieur le Maire pour que la commune dénonce le contrat actuel auprès de l'assureur GROUPAMA en fin d'année 2010, et le remplace par un contrat, de couvertures et conditions a minima identiques, auprès de la SMACL/Crédit Agricole à compter du 1er janvier 2011.**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**